



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2015133-0002

**signé par
Julien CHARLES, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines**

Le 13 mai 2015

**Yvelines
DRE**

modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Mauldre



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-038/DUEL du 4 janvier 2001 approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de la Mauldre ;

Vu la délibération de la séance du conseil départemental en date du 17 avril 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre pour prendre en compte la nomination des représentants de cette assemblée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : l'alinéa b de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 est modifié comme suit :

b) représentants du conseil départemental des Yvelines

Titulaires :

- M. Karl OLIVE ;
- Mme. Pauline WINOCOUR-LEFEVRE.

Suppléants :

- M. Laurent RICHARD ;
- M. Jean-François RAYNAL

Le reste est inchangé.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines, d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 13 MAI 2015

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES